

Caen, le 5 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Agence régionale de santé et la région académique lancent le service sanitaire en Normandie

L'Agence régionale de santé de Normandie (ARS) et la région académique (académies de Caen et Rouen), ont lancé le 25 mai 2018 le comité de pilotage (COFIL) stratégique régional du service sanitaire en Normandie, en présence du professeur Loïc Vaillant, auteur du rapport sur la « mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé » paru en janvier 2018.

#### Qu'est-ce que le service sanitaire ?

Le service sanitaire vise à former tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention, auprès de publics identifiés comme prioritaires. Ils interviendront dans des établissements scolaires, lieux de vie, entreprises... sur des thèmes prioritaires de la santé publique (promotion de l'activité physique, information sur la contraception, lutte contre les addictions – tabac, alcool, drogues, etc.). Ces thématiques sont choisies pour leur impact sur la santé, articulées avec les priorités nationales de santé publique et les politiques de l'ARS.

Le service sanitaire vient en complémentarité des actions de prévention déjà réalisées dans la région par des structures spécialisées, et permettra de décliner des orientations stratégiques du Projet régionale de santé (PRS) : comme le renforcement de la prévention, l'interdisciplinarité et la qualité des formations, l'attractivité des territoires...

#### Quels sont les objectifs et principes du service sanitaire ?

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé.

Le service sanitaire permettra de réaliser des interventions de prévention conduites par des étudiants afin :

- d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé ;
- de développer leurs compétences à mener des actions auprès de tous les publics ;
- d'assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers ;
- de lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé en veillant à déployer les interventions auprès des publics les plus fragiles ;
- de favoriser l'autonomie des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études ;
- de favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.

## Qui est concerné par ce dispositif ?

Dès 2018, seront inclus dans ce dispositif 2 400 étudiants normands en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie et soins infirmiers.

## Selon quel format ?

Les étudiants devront suivre une formation, continue ou discontinue, obligatoire pour l'obtention du diplôme.

Le service sanitaire prendra la forme d'interventions de prévention dans des établissements scolaires, lieux de vie, entreprises, le plus souvent sous forme collective.

Un temps de formation spécifique permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances, les compétences et savoir-être nécessaires à l'intervention auprès du public. Ils interviendront ensuite dans le lieu donné pour délivrer les messages de prévention adaptés au public, animer des ateliers et participer à des actions. Enfin, un temps de débriefing et d'évaluation permettra d'échanger sur cette expérience avec les référents du programme.

## Quel est le rôle du COPIL stratégique normand ?

Le COPIL stratégique détermine les orientations de déclinaison du service sanitaire en région pour la prochaine rentrée universitaire. Il s'est réuni la première fois le 25 mai, ce travail partenarial se poursuivra tout au long des prochaines semaines.

Il est coprésidé par la Directrice générale de l'ARS et le Recteur de région académique, et associe les Doyens et directeurs d'écoles et d'instituts de formation concernés par le service sanitaire, des représentants étudiants ainsi que les collectivités territoriales, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et les représentants des étudiants pour chaque filière de santé.

## Pour plus d'informations

Site internet de l'ARS de Normandie

<https://www.normandie.ars.sante.fr/le-service-sanitaire-des-etudiants-en-sante-0>

Site du Ministère des Solidarités et de la Santé

<http://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/article/le-service-sanitaire>

---

### Contacts presse :

#### ARS de Normandie

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)

---

#### Rectorat de la région académique Normandie

Caen : Laure Cours-Mach T. 02 31 30 16 35 Port. 06 79 31 21 09

[communication@ac-caen.fr](mailto:communication@ac-caen.fr)

Rouen : Carole Fournier T. 02 32 08 90 89 Port. 06 15 63 05 30

[comm@ac-rouen.fr](mailto:comm@ac-rouen.fr)

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le média sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ [ars-normandie-juridique@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-juridique@ars.sante.fr)